Vendeville

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

HORS-SÉRIE - AVRIL 2022

L'ESSENTIEL DU BUDGET 2022

CONSEIL MUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL
Directeur de la publication : Ludovic PROISY | Photos : Equipe municipale
Conception et mise en page : Isabelle CANDELIER - Delphine BRAMS
Impression et distribution : Mairie de Vendeville
Diffusion : Gratuite - Bulletin tiré à 800 exemplaires
Contacts : communication@mairiedevendeville.fr - 06.47.39.26.04
Ne pas jeter sur la voie publique

PAGE FACEBOOK mairie de vendeville
SITE WEB mairie-vendeville.fr

MAIRIE DE VENDEVILLE
7, rue du Guet 59175 VENDEVILLE
Tél : **06.47.39.26.04**
E-mail : services.administratifs@mairiedevendeville.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
Samedi 08h30-12h00 (hors vacances scolaires)

ÉDITO

Adjointe aux Finances
Judith TERNIER

Chères Vendevilloises, chers Vendevillois,

M. Le Maire, Ludovic PROISY et moi-même sommes fiers de vous présenter le budget communal 2022. Le vote du budget d'une commune est toujours un acte important de la vie locale. Il permet de fixer les objectifs avec les moyens disponibles pour les atteindre.

Ce budget, voté en mars, a été bâti, comme depuis plusieurs années, sur la non-augmentation des taux d'impôts communaux. L'évolution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État et la loi de finances 2020 prévoyant une exonération progressive de la taxe d'habitation, jusqu'à sa suppression définitive en 2023, génèrent un ralentissement de l'augmentation de nos recettes.

Devant cette réalité financière, il est indispensable de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les principaux projets d'investissement prévus pour 2022. Ce bulletin d'information "Spécial Budget" est l'occasion pour vous, de connaître les chiffres clés et les grandes orientations budgétaires de notre commune.

Sachez que, la recherche constante et méthodique de subventions afin d'actionner l'ensemble des leviers disponibles pour assurer le développement de la Commune et les intérêts de ses habitants, restent l'une de nos priorités.

Je vous souhaite une excellente lecture,

Judith Ternier

Devant cette réalité financière, il est indispensable de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les principaux projets d'investissement prévus pour 2022.

COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL

QU'EST-CE QU'UN BUDGET ?

Le budget est un acte prévisionnel qui autorise les recettes et les dépenses pour une année civile.
Il est le reflet des actions et projets décidés par le conseil municipal.

- En fonction des priorités municipales des élus, les services de la ville élaborent un budget. Celui-ci doit être équilibré.
- Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le vote de décisions modificatives ou d'un budget supplémentaire.
- Il doit impérativement être voté avant le 31 mars de l'année en cours.

RECE

Recette d'exploitation des services

+

Emprunts

+

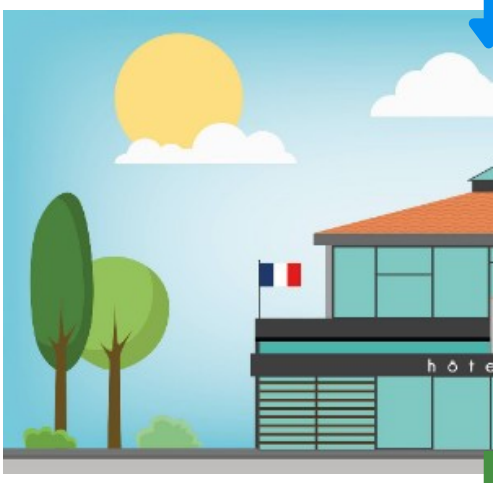

DÉPE

FONCTIONNEMENT

Salaire du personnel communal
& indemnité des élus

Subventions aux associations

Flux (eau, gaz, électricité ...)

etc ...

+

Rembou
Empr

LE BUDGET COMMUNAL EST DIVISÉ EN 2 PARTIES
UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT ET UNE SECTION D'INVESTISSEMENT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle est constituée des **dépenses courantes et récurrentes** nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux (eau, gaz, électricité, entretien des bâtiments, subventions aux associations…) et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le **remboursement des intérêts des emprunts**. Elle enregistre également les **recettes fiscales, les dotations et participations de l'État** ainsi que les **recettes d'exploitation des services** (facturation périscolaire, bibliothèque municipale, location de salles, concessions funéraires…)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle concerne essentiellement les **opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la Commune** et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement. **Les recettes proviennent** essentiellement des emprunts, des subventions d'équipement et de l'autofinancement (épargne).

TTES

Impôts locaux

Dotations de l'État

NSES

rsement
unts

INVESTISSEMENT

Construction d'équipements

Rénovation des écoles et autres bâtiments communaux

Achats de matériels (mobilier, informatique ...)

etc ...

BILAN BUDGET 2021

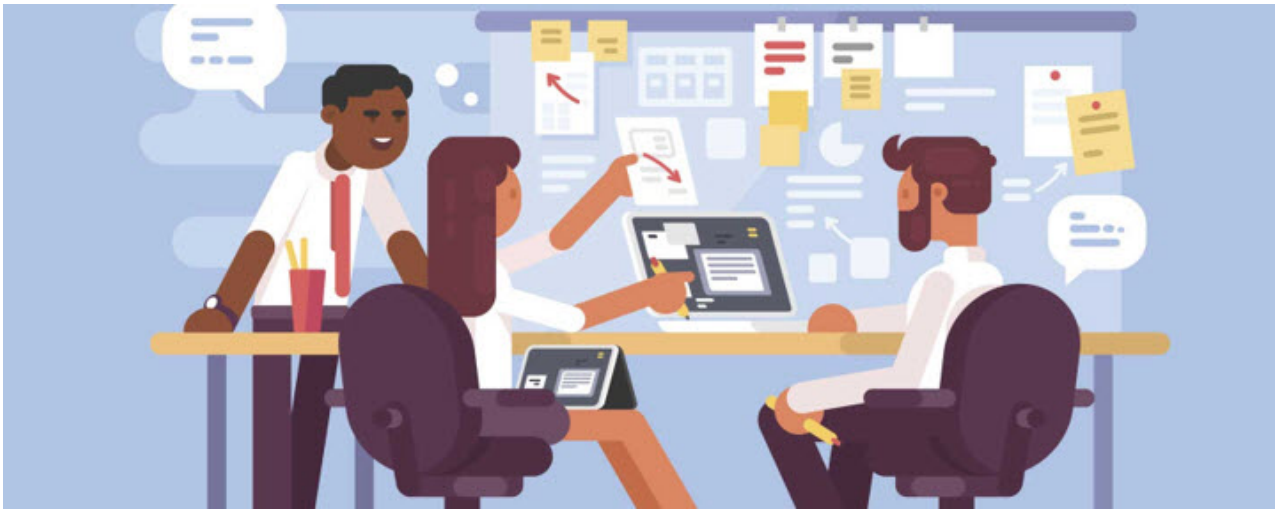

NOUS AVIONS PRÉVU EN 2021 ...

ASSOCIATIONS - Maintien de la subvention au même niveau que 2020 :	✓
ÉCOLE - Participation au voyage scolaire des maternelles à hauteur de 2 500 € :	Le voyage n'a pas pu se faire en raison de l'état sanitaire
ÉCOLE - Achat de 3 tableaux numériques + 6 tablettes + 2 ordinateurs pour les professeurs :	✓
ÉCOLE - Augmentation du budget pour améliorer l'accueil des enfants pendant la période de pandémie :	✓
ÉCOLE - Aménagement de la cour et construction d'un préau, réfection de la garderie actuelle et des sanitaires de l'école primaire :	✓
SÉCURITÉ - Achat de 5 caméras supplémentaires pour compléter la couverture des zones actuellement "aveugles" :	✓
SÉCURITÉ - Création d'une fourrière communale :	Le garage DELMAERE à Ronchin est le nouveau concessionnaire du service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicule en infraction et accidentés. La convention a pris effet le 1er mars 2021 et ce, pour une durée de 5 ans.
MÉDIATHÈQUE & GARDERIE - Achat de meubles pour les nouveaux bâtiments :	✓

RUE DU GUET - Réalisation d'un nouvel espace de stationnement de véhicule, à proximité de la nouvelle médiathèque :	✓
SERVICE ESPACES VERTS - Achat de matériel :	✓
SERVICES TECHNIQUES - Remplacement de la toiture de l'atelier rue de Fâches :	Travaux reportés car les ateliers municipaux servent de stockage pour les archives communales le temps de la construction de la nouvelle mairie .
MÉDIATHÈQUE & GARDERIE - Achat de meubles pour les nouveaux bâtiments :	✓

CRÉDITS EN COURS depuis 2000 & 2005

• **EN 2000 |** École primaire **:** prêt contracté de 722 087 € • **EN 2005 |** Salle La Chiconnière : prêt contracté de 600 000 €	reste dû : 196 583 € en 2022 reste dû : 157 178 € en 2022

RENÉGOCIATIONS

• **Frais de dépenses en télécommunication**	La renégociation des contrats en télécommunication se fera quand les travaux de la nouvelle mairie seront terminés
• **Vigilance sur la consommation en fluides et énergies**	La commune a adhéré à un regroupement d'achat avec la MEL.

MÊME SI LA PANDÉMIE A RETARDÉ OU FRAGILISÉ CERTAINS PROJETS L'ANNÉE 2022 VERRA DES CHANTIERS ABOUTIS

"Cette pandémie a ralenti l'avancée de nos projets mais n'empêchera pas leurs réalisations "

Ludovic Proisy

Maire de Vendeville

LE BUDGET 2022 EN DÉTAIL

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

1 818 205 €

qui s'équilibre avec les dépenses

DÉTAIL DES RECETTES

Des recettes fiscales à hauteur de :
1 496 305 €

Des recette de dotations et de participations d'un montant de :
159 800 €

Recettes diverses :
162 100 €

RECETTE D'INVESTISSEMENT

2 110 600 €

qui cumule l'épargne des exercices précédents, les emprunts, les subventions

DÉTAIL DES RECETTES

Un solde reporté de **494 415,90 €**

227 405 € de virement depuis la section de fonctionnement

Des recettes financières de **400 188,18 €**

- **250 188,18 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé
- **150 000 €** de FCTVA

988 590,92 € de recettes d'équipements

- **685 645,20 €** de subventions et
- **302 945,72 €** d'emprunt.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

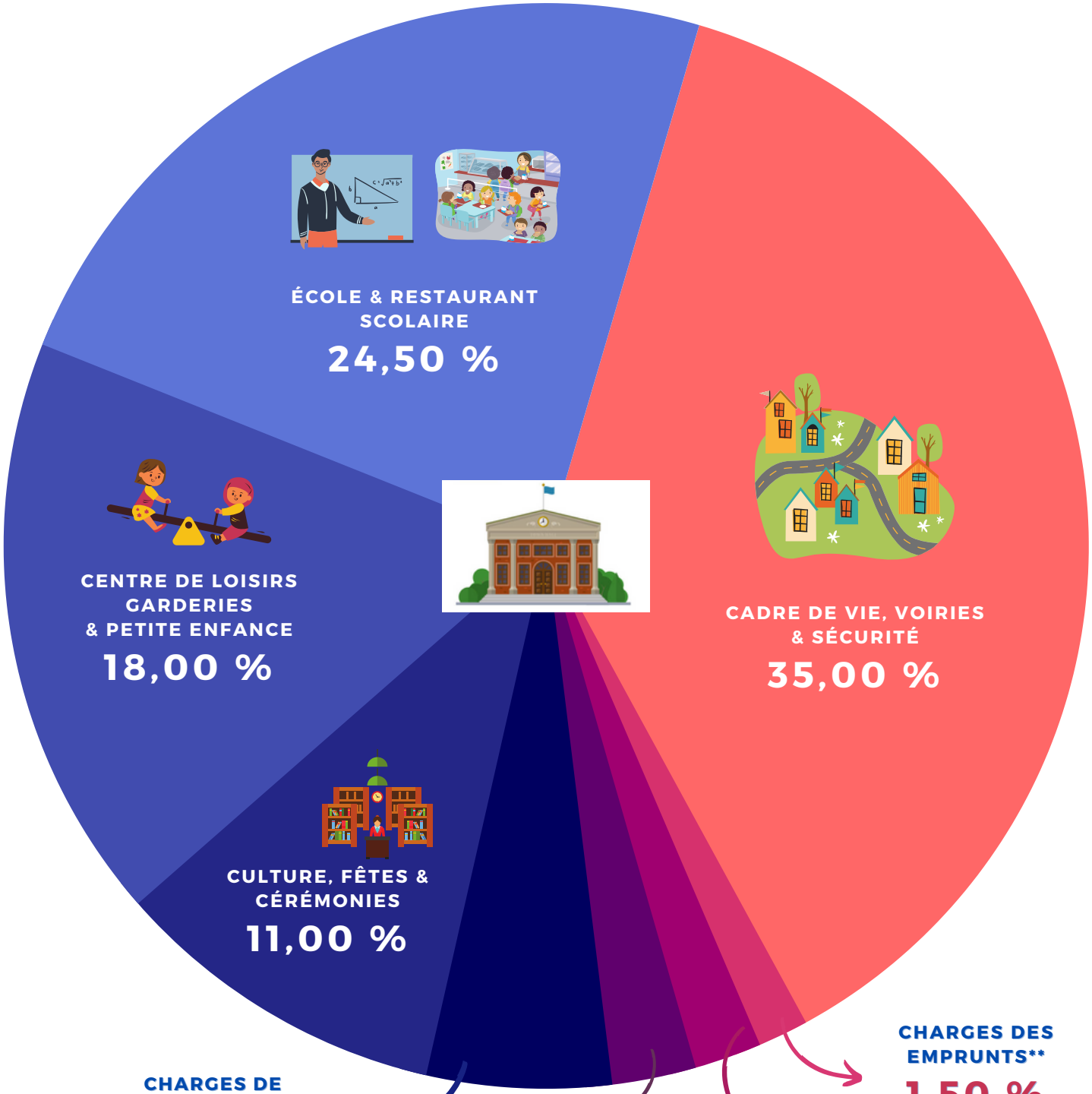

* ***CHARGES DE FONCTIONNEMENT*** *: charges du personnel, indemnités des élus, achats de fournitures, prestations de services, paiement des factures...*

** ***CHARGES DES EMPRUNTS*** *: intérêts des emprunts, frais financiers...*

TAUX DES TAXES COMMUNALES

0%
D'AUGMENTATION
DES TAUX D'IMPÔTS COMMUNAUX

Depuis notre arrivée en 2014, le Conseil Municipal
N'A PAS AUGMENTÉ
les taux des taxes communales

TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI
elle concerne : les propriétaires d'un bien immobilier et les usufruitiers	elle concerne : les propriétaires de terrains constructibles mais pas à usage d'habitation
TAUX 17,25 % **Taux 2021 : 17,25%**	**TAUX 67,18%** **Taux 2021 : 67,18%**
produit attendu (36,54 %) **322 402,50 € part communale** (17,25 %) **+ 360 530 € part départementale** (19,29 %) qui depuis 2021 est transférée à la commune en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation	**produit attendu 13 772 €**

PROJETS - INVESTISSEMENTS 2022

ACQUISITION FONCIÈRE ET SON AMÉNAGEMENT

La Municipalité souhaite acquérir une parcelle de terrain et procéder à son aménagement pour finaliser le mail qui reliera la rue de Seclin à la nouvelle garderie.

14 500 €

HAUSSE DES PRIX DE CONSTRUCTION DES MATÉRIAUX

Compte tenu de la hausse des prix des matériaux de construction en 2021 subséquente à la crise sanitaire et de travaux non prévu par la maîtrise d'oeuvre dans le marché initial, il convient de prévoir une enveloppe financière supplémentaire pour parachever les opérations de construction. Ce montant est à ce jour une estimation large qui s'affinera au fil des mois.

303 000 €

MAIRIE : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX / INFORMATIQUE & TÉLÉPHONIE / AMÉNAGEMENT

Dans le cadre de la requalification du Centre Bourg, la Municipalité a prévu l'enfouissement des réseaux rue de Seclin (devant la mairie), la mise aux normes de l'installation informatique et téléphonique ainsi que l'aménagement de la nouvelle mairie.

Enfouissement des réseaux : 18 500 €
Informatique & téléphonie : 31 000 €
Aménagement : 70 000 €

RÉSEAU D'ÉLECTRIFICATION

Ces travaux sont destinés à la rue des Anciens Combattants et à l'espace public se trouvant entre la rue des Anciens Combattants et la rue de la Paix

18 000 €

LES SERVICES TECHNIQUES

La Municipalité souhaite d'investir dans l'équipement des services techniques

27 000 €

PLUS DE 34 000 € DE SUBVENTIONS ONT ÉTÉ VERSÉS AUX ASSOCIATIONS

En 2022, Vendeville confirme son soutien aux associations en leur allouant la somme de 34 230 €. Outre cette subvention annuelle, la municipalité leur accorde la possibilité d'utiliser gratuitement, la Chiconnière pour leur manifestation annuelle ainsi que les salles de réunions pour leur assemblée générale.

SUBVENTIONS 2022	
VENDEFÊTES	21 700 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	3 500 €
FOOTBALL CLUB TEMPLEMARS-VENDEVILLE	2 110 €
JUDO CLUB TEMPLEMARS-VENDEVILLE	1 620 €
PROMOTION DU SPORT AUPRÉS DES JEUNES (carte Décathlon)	1 250 €
ENTENTE PONGISTE TEMPLEMARS-VENDEVILLE	910 €
TENNIS CLUB DE TEMPLEMARS	560 €
TEMPLEMARS KARATÉ CLUB	480 €
ASWT - BASKETBALL	400 €
FOULÉES DES PÉRISEAUX	400 €
CLUB DE LOISIRS DE VENDEVILLE	400 €
VENDEVILLE RANDONNÉE PÉDESTRE	400 €
ASSOCIATION ŒNOLOGIE CULTURE	250 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS TEMPLEMARS-VENDEVILLE	250 €

"Je tiens à remercier le tissu associatif riche et dynamique ainsi que l'engagement de ses bénévoles. Je souhaite aussi rappeler qu'une subvention n'est jamais attribuée spontanément et que son renouvellement n'est jamais automatique. Il appartient à l'association de déposer en mairie un dossier de demande chaque année dans les délais impartis. En 2022, certaines associations ont fait le choix de ne rien demander à la mairie."

Fabrice Van Belle
Adjoint aux sports